

Afficher les mentions légales sur votre site Internet

La loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique fait obligation aux personnes qui publient un site Internet de fournir aux visiteurs plusieurs informations :

- le nom du directeur de la publication,
- le nom, la dénomination ou la raison sociale, l'adresse et le numéro de téléphone de l'hébergeur du site web,
- pour les personnes morales : leur dénomination ou leur raison sociale et leur siège social, leur numéro de téléphone et, s'il s'agit d'entreprises assujetties aux formalités d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés ou au répertoire des métiers, le numéro de leur inscription, leur capital social, l'adresse de leur siège social.

Un mot sur la collecte de données personnelles. Vous avez obligation d'informer les personnes concernées de l'existence et des modalités d'exercice du droit d'accès aux informations qui les concernent et du droit de les faire modifier, rectifier en cas d'erreur ou supprimer. Cela est particulièrement le cas lorsque vous demandez à aux visiteurs de votre site web de renseigner un formulaire.

Un mot sur la collecte invisible de données personnelles. En cas d'utilisation de procédés particuliers tels que les *cookies* ou les *applets java*, la CNIL recommande d'informer les visiteurs de leur objet et de la faculté dont ils disposent pour s'y opposer.

Conseils pratiques

Sur les mentions d'information à inscrire dans un formulaire, selon la CNIL

..... [indiquer ici l'identité du responsable du traitement]

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à [préciser la finalité]. Les destinataires des données sont : [préciser]. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à [préciser le service chargé du droit d'accès]. "Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant"^{*x}

* à ne pas faire figurer si le traitement présente un caractère obligatoire.

Pour aller plus loin

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) : www.cnil.fr

Forum des droits de l'Internet : <http://www.droitdunet.fr/>

La loi « Informatique et Libertés » : [La loi 78-17 du 6 janvier 1978](#)

Loi pour la confiance dans l'économie numérique : [2004-801 du 6 août 2004](#)

La Fiche Pratique Internet « Obligations déclaratives »

La Fiche d'informations légales pour le site Internet